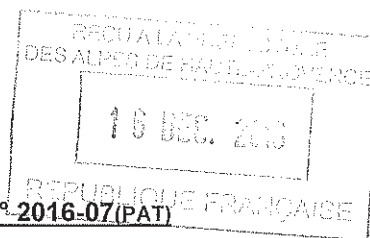


REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service départemental d'incendie et de secours



COMMUNICATION N° 2016-07(PAT)

Date de convocation : 22 novembre 2016

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 12

Absents : 10

Votants : 13 (12 + 1 pouvoir)

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

EXTRAIT DU REGISTRE

DES COMMUNICATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

L'an deux mille seize et le 13 décembre le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présent(e)s :

Mesdames Delphine BAGARRY, Sophie BALASSE (ayant reçu pouvoir de monsieur LARTIGUE), Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL, Brigitte REYNAUD,
Messieurs Khaled BENFERHAT, Jean-Claude CASTEL, Bernard DIGUET, Daniel JUGY (suppléant de monsieur LOGIER), André LAURENS, Serge PRATO, Serge SARDELLA.

Etaient excusé(e)s :

Mesdames Clotilde BERKI, Patricia GRANET, Nathalie PONCE-GASSIER,
Messieurs Roland AUBERT, Patrick BOUVET, Robert GAY, Jacques LARTIGUE (ayant donné pouvoir à madame BALASSE), Christian LOGIER (suppléé par monsieur JUGY), Patrick MARTELLINI, Pierre POURCIN, Gilbert SAUVAN

Madame BALASSE a été désignée secrétaire de séance par le Président.

Objet : Bilan financier et technique relatif à la création d'une chaufferie bois au CIS de Manosque

Le Président FIAERT expose :

Par la délibération N° 2012-95 le conseil d'administration avait acté la création d'une chaufferie bois au CIS de Manosque, dont le mode de chauffage était assuré jusqu'à présent au moyen d'une chaufferie propane.

La chaufferie bois en service depuis novembre 2015, a consommé 250 mètres cubes de plaquettes forestières évitant ainsi le rejet de 55 Tonnes de CO2 supplémentaire.

Bilan Financier :

Le montant de cette opération achevée est de 221 318 €/TTC

Une aide de 70 830 € a été ainsi accordée par la Région et le Pays de Haute Provence au titre de la bonification « ASTER »

Cette réalisation aujourd'hui a permis d'économiser annuellement sur le budget « chauffage » du CIS la somme de 17 500 €/TTC

Le retour sur investissement, déduction faite de la subvention et du FCTVA, s'établi à 6.8 ans

Bilan Technique :

Hormis, des difficultés sur la qualité des plaquettes forestières liée à une présence de particules fines importantes qui sont en cours de règlement, le reste de l'installation ne présente aucun désordre ou dysfonctionnement technique.

Le Conseil d'administration a pris acte de cette communication à l'unanimité, les jours, mois, an que ci-dessus.

Le Président du conseil d'administration

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal line with a small loop at the end and a vertical stroke at the beginning.

Claude FIAERT